

LA FORMATION

Une formation en alternance centrée sur des objectifs professionnels dans une logique de complémentarité

La formation en CFA répond aux mêmes exigences que la formation "classique" (1450 heures de théorie), mais son orientation essentielle est centrée sur son aspect professionnel. La pratique éducative auprès de personnes en difficulté, agie et vécue puis réfléchi et analysée sur le terrain et au CFA, est enrichie par des éclairages théoriques et des connaissances. Elle s'appuie en outre sur la collaboration avec les terrains professionnels du secteur, et en particulier sur les capacités d'intervention des maîtres d'apprentissage.

L'établissement ou le service employeur est le lieu principal de l'exercice professionnel. Cependant, au regard du caractère polyvalent du diplôme, des compléments de formation, effectués dans un autre établissement (d'une durée totale de 20 semaines réparties sur les deux premières années de formation), doivent permettre à l'apprenti de bénéficier d'expériences diversifiées.

Les différents projets et travaux sont pensés dans une méthodologie professionnelle.

Une formation participative

La formation est fondée sur une implication individuelle et collective à partir d'un "aller-retour" entre les expériences de vie et les situations d'apprentissage plus formelles.

Elle s'appuie sur une "pédagogie active" par l'incitation aux initiatives des personnes dans la formation, par la participation collective au fonctionnement de l'école.

Elle favorise "les projets individualisés" par la prise en compte des expériences antérieures, qu'elles soient de formation ou professionnelles.

Document réactualisé le : 9/02/07

**Institut
Saint-Simon**

Centre régional de formation aux métiers éducatifs et sociaux



Accès au Diplôme D'Etat d' Educateur Spécialisé par l'apprentissage

C.F.A. aux Métiers du Travail Social

Institut Saint-Simon

**Centre régional de formation aux métiers éducatifs
et sociaux**

Avenue du Général de Croutte 31100 Toulouse

Tél : 05 61 19 09 49 / Fax : 05 61 19 09 40

www.institutstsimon.com

En Partenariat pédagogique avec :

CRFMS ERASME

www.erasme.fr

La formation est délivrée à

l' Institut Saint-Simon – site d'Albi

Le Prestil 81990 Le Séquestre

Tél : 05 63 43 57 76 / Fax : 05 63 43 57 84

Contact CFA : p.marti.institutstsimon@arseaa.org

CONDITIONS GENERALES

L'accord de travail signé le 12 janvier 1998 entre les partenaires sociaux et l'UNIFED a ouvert une nouvelle voie à l'accès par l'alternance à la qualification professionnelle dans les filières sanitaire et éducative. C'est dans ce cadre que le CFA aux métiers du travail social propose la préparation du diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé par apprentissage.

Le contrat d'apprentissage

C'est un contrat de travail particulier d'une durée de trois ans, pour lequel :
"l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire (...), à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle (...) dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation" ; l'apprenti *"s'oblige en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur pendant la durée du contrat, et à suivre une formation dispensée en centre de formation d'apprentis et en entreprise"* (Article L117-1 du code du travail).

Conditions pour le candidat

- Signer un contrat d'apprentissage.
- Etre âgé de plus de 18 ans et de moins de 26 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
- Etre titulaire d'un baccalauréat (ou avoir passé avec succès l'examen de niveau mis en place par les DRASS).
- Avoir été reconnu admissible dans le cadre des épreuves de sélection régionale (avant la signature du contrat) ou d'une épreuve d'admissibilité organisée en accord avec la DRASS (à laquelle vous ne pouvez être présenté que par votre futur employeur).

Conditions pour l'employeur

- Cotiser pour l'alternance à l'OPCA (UNIFAF) et adhérer à l'une des Fédérations ou l'un des syndicats d'employeurs constituant l'UNIFED, ou à défaut appliquer l'une des conventions relevant de l'UNIFED, pour bénéficier des financements liés au coût de la formation. Les charges patronales sont d'environ 21% du salaire brut.
- Etre localisé en Midi-Pyrénées ou, par dérogation de la CPNE, être localisé dans une Région où il n'est pas implanté de CFA.

L'inscription au CFA est faite par l'employeur.

CONDITIONS D'EMPLOI

1 / Le statut de l'apprenti

Les conditions de travail applicables à l'apprenti sont celles applicables aux autres salariés de l'établissement ou du service. Le temps passé au CFA fait partie intégrante du temps de travail contractuel.

L'apprenti bénéficie des prestations de la sécurité sociale qui le couvre pour les risques de maladie ou d'accident du travail.

2 / La rémunération de l'apprenti (cf. accord de branche du 12/07/06)

Apprenti 18-20 ans

1 ^{ère} année	50% du SMIC
2 ^{ème} année	60% du SMIC
3 ^{ème} année	70% du SMIC

Apprenti 21 ans et +

65% du minimum conventionnel
75% du minimum conventionnel
85% du minimum conventionnel

3 / Le tutorat

L'apprenti se forme dans l'entreprise sous la responsabilité directe d'un maître d'apprentissage qui a pour mission de contribuer à l'acquisition des compétences correspondantes à la qualification préparée selon une progression annuelle en accord avec le CFA.

Le maître d'apprentissage doit être titulaire du diplôme préparé, justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans et suivre une formation de 120 heures (financée par le fonds national de l'apprentissage).